

Lettres de la Société pédagogique vaudoise
Allinges 2, 1006 Lausanne, tel. 021/617 65 59
www.spv-vd.ch secretariat@spv-vd.ch

2007 Année décisive !

Jean-Marc Haller, secrétaire général

Echéances électorales...

Le canton de Vaud et la Suisse s'apprêtent à renouveler leurs autorités politiques, respectivement ce printemps et cet automne. L'attente des voix des urnes, dans tous les secteurs de l'administration, entraîne un ralentissement des décisions importantes et des choix à moyen terme.

Mme Anne-Catherine Lyon a d'ores et déjà annoncé que la nouveauté constitutionnelle d'une présidence du Conseil d'Etat permanente - d'une durée de 5 ans, correspondant à la durée du mandat de conseiller d'Etat - n'était pas incompatible avec la responsabilité du DFJ.

Propos rassurants, mais qui posent question lorsqu'on établit la liste des sujets préoccupants et des chantiers ouverts auxquels il faudra bien s'atteler. Il suffit d'en citer quelques-uns pour se rendre compte de ce qui nous attend : règlements de la HEP et du Cin obligatoire, une fois les lois adoptées ; statut de catégories d'enseignants particulières, à l'OPTI, au SESAF ; cahier des charges des enseignants ; et revalorisation salariale des enseignants généralistes que le gouvernement s'est engagé à mettre en place dès le premier janvier 2008.

La SPV, fidèle au poste, navigue en maintenant le cap et se prépare à aborder vaillamment ces différents dossiers! Les activités du Comité cantonal, de son président et du secrétariat général ne se mettent pas en veilleuse pour cause d'élections, même si la composition future du Grand Conseil et du Conseil d'Etat pourraient modifier durablement certaines données de ces dossiers.

Le 01.01.08 est la date annoncée à maintes reprises par le gouvernement. Celui-ci ne peut décevoir à nouveau les enseignants généralistes sans provoquer une action qui serait à la hauteur de la trahison. Chacune et chacun est donc appelé à s'informer tout au long de l'année et à répondre aux sollicitations du Comité cantonal et du secrétariat général, si la mobilisation devenait indispensable.

De nouvelles cotisations...

A l'interne de la vie de la SPV, 2007 voit se concrétiser le nouveau mode de cotisation qui est dorénavant fixée en fonction de votre salaire et non plus de votre taux d'activité !

Vous trouverez ci-joint un document qui vous permettra de déterminer le montant dont vous devrez vous acquitter pour que « *Votre* » Société pédagogique continue à œuvrer pour promouvoir une école dans laquelle les professionnels et les élèves puissent travailler dans les meilleures conditions.

En ce début d'année, notre vœu le plus cher est que ce système de cotisation soit réellement transitoire et que le jour vienne où les différences salariales - actuellement de 65% entre ceux qui sont les mieux et les moins bien rémunérés - seront si réduites que l'assemblée des délégués de la SPV pourra adopter une cotisation unique !

J.A.B

1006 Lausanne

Retour à : SPV,
ch. Allinges 2, 1006 Lausanne
parafît 4 à 6 x l'an



Elections cantonales 2007

La SPV a interpellé les candidat-e-s au Conseil d'Etat sur des questions scolaires. Retrouver leurs réponses, dès le 12 février, sur le site:

www.ecole-vaudoise.ch

Des sections pour une SPV plus forte!

Suite à l'adoption du concept et son inscription dans les statuts de la SPV par l'AD du 31 mai 2006, le Comité cantonal s'est donné 3 ans pour mettre en place les 90 sections d'établissements.

Ces dernières sont destinées à ré-inscrire la SPV dans le terrain.

Très bientôt, le comité prendra contact avec vous, sur votre lieu de travail.

Mais vous pouvez aussi prendre les devants : sur votre demande, le Comité cantonal se déplacera pour vous aider à concrétiser la naissance de la section de votre établissement, selon les orientations ci-dessous.

Concept de développement des sections d'établissement

Contexte

L'article 3 des statuts de la SPV, adopté à l'AD du 31 mai de Vallorbe, stipule que les membres « se regroupent au sein de sections d'établissement, fédérées régionalement ».

Les régions constituées envoient des délégués à l'AD, ainsi qu'un représentant aux séances élargies de la conférence des présidents.

Les régions « SPV » sont calquées sur la carte scolaire vaudoise est organisée autour de 90 établissements répartis dans 10 régions « DGEO ».

Rôle des sections

Les sections d'Etablissement sont chargées:

- de veiller à la bonne diffusion des informations SPV auprès de tous les collègues de l'Etablissement de participer à des consultations sur proposition du comité cantonal SPV
- de participer à la préparation et à l'organisation des actions voulues par la SPV
- de nommer ses délégués auprès des instances de la SPV
- de transmettre les mises à jour de la liste des membres SPV de l'Etablissement
- de communiquer au comité SPV les demandes et questions pédagogiques, professionnelles et syndicales
- de présenter la SPV aux nouveaux collègues de l'Etablissement
- de veiller aux liens avec les autres sections d'une même région

Les sections sont soumises aux statuts de la SPV.

Les sections n'ont pas de statut juridique propre et ne peuvent prendre de positions publiques sans en informer le Comité cantonal de la SPV.

Les sections n'ont pas vocation à défendre les collègues individuellement au sein de l'établissement ou auprès du service. Cela signifie que si un membre du comité de la section ou un membre SPV accompagne un collègue dans un entretien avec le directeur, c'est à titre personnel de « collègue » et non pas à celui de « président ou membre de la section SPV ».

Un temps d'essai bien trop long et au concept flou

Un projet de document de la DGEO intitulé *Rapport d'évaluation du temps d'essai* a été remis par Mme la Cheffe du DFJ aux associations pour étude. Ce document est censé sanctionner le temps d'essai – en fait l'année probatoire – qui permet aux nouveaux collègues de voir leur engagement confirmé par un CDI.

Dans sa réponse à Mme Lyon (ci-dessous), le Comité cantonal a précisé sa position par rapport à la question du temps d'essai dans l'enseignement.

Madame la Cheffe du Département,

Le Comité cantonal de la SPV vous remercie de lui avoir fait parvenir le projet de document *Rapport d'évaluation du temps d'essai*.

Il l'a étudié dans sa séance ordinaire du 11 janvier et vous propose ci-dessous les considérations suivantes :

- La SPV a toujours été opposée à un « temps d'essai » d'une année scolaire pour le premier engagement d'un enseignant dans l'école vaudoise. Elle l'a rappelé notamment lors des négociations de 2005 sur l'engagement des enseignants auxiliaires.

La SPV considère que le fait d'être porteur d'un diplôme reconnu d'un institut de formation avère des compétences professionnelles générales.

Le temps d'essai, dès lors, ne doit porter que sur l'adéquation de l'enseignant à respecter les orientations générales de l'établissement et le travail mené en commun avec les autres acteurs de l'école, notamment sur le plan local, éventuellement le rapport avec les familles.

- Plus largement, la notion même de temps d'essai, telle que définie par le CO (Art 335 b) ou la LPers (Art 20) nous apparaît comme dévoyée dans son application sur la champ de l'enseignement.

En effet, comme nous le comprenons, le temps d'essai est une période, obligatoirement courte, durant laquelle, l'employé ou l'employeur peuvent s'informer réciproquement de la cessation anticipée de leurs relations contractuelles, et non pas un temps à l'issue duquel l'engagement est confirmé par l'employeur après un ou plusieurs entretiens d'appréciations.

La conséquence de cette manière de faire, au vu de l'aspect captif de la profession d'enseignant dans l'école publique, est qu'un rapport final négatif ne peut conduire qu'à exclure de fait le collaborateur de manière quasi définitive, alors même que sa formation a été financée par son employeur étatique.

Dans ce cadre, si des difficultés apparaissent et au vu de ce qui est exprimé plus haut, l'employeur se devrait de proposer des remédiations, sous la forme, par exemple, de formation continue obligatoire.

Dès lors, la SPV émet la position suivante :

- L'article 108 de la Loi scolaire doit être renégoциé et le temps d'essai dans l'enseignement revenir à 3 mois comme le décline généralement la Loi sur le personnel dans son article 20.

- Deux visites du directeur - et de lui seul - et un entretien doivent avoir lieu durant ce laps de temps.
- À l'exception de manquements avérés, le contrat passe automatiquement en contrat de durée indéterminée à l'issue de ces trois mois. (Si des manquements graves devaient être avérés notamment sur le plan de la pédagogie générale ou de la maîtrise des contenus enseignés, c'est aux instituts de formation qu'il conviendrait alors que l'employeur s'adresse, ceux-ci étant responsables de la validation des acquis professionnels. Dans le contexte évoqué, nous ne comprenons pas, par exemple, comment les points 1 et 2 du document *Rapport d'évaluation du temps d'essai* ne pourraient donner satisfaction de la part d'une personne diplômée...).
- L'employeur peut valider le passage en contrat de durée indéterminée par un document du type de celui proposé à notre appréciation dans votre courrier du 14 décembre 2006, mais ce document ne devrait alors porter que sur les points évoqués plus haut et être co-signé par l'employé, ce qui n'est pas le cas dans le document proposé.

Tout en restant à votre entière disposition pour des informations complémentaires et en réaffirmant notre demande de renégociation de l'article 108 du Règlement de la Loi scolaire, la SPV ne peut donc accepter le document *Rapport d'évaluation du temps d'essai*, comme proposé.

Le Comité cantonal SPV

Spécial élections cantonales

Les membres SPV candidat-e-s au Grand Conseil vaudois:

Sylvie Bosse, Gland
 Jacqueline Bottlang-Pittet, Villars-le-Terroir
 Nicole Burkhard Bertoud, Dommartin
 Christine Chevalley, Veytaux
 Chantal Corthay, St-Cergue
 Claudine Dind, Morges
 Sylvia Fabrizio, Bottens
 Jacqueline Pellet, Montreux
 Christiane Rithener, La Tour-de-Peilz
 Christine Trolliet, Nyon
 Sylvie Winkler, La Tour-de-Peilz
 Jean-Jacques Ambresin, Renens
 Pierre-André Gaille, Seigneux
 Jean-Michel Favez, Gland
 Yves Froidevaux, Nyon, adjoint au SG SPV
 Philippe Martinet, Gland
 Jean-Marc Nicolet, Blonay, membre du CC SPV
 Jean-Claude Serex, Maraçon

Béatrice Métraux, secrétaire générale de la FSF, de Bottens, est également candidate.

A la demande d'un collègue, le comité publie la liste des député-e-s (par district selon l'ancien découpage) ayant accepté la pleine indexation de votre salaire lors du débat sur le budget 2007. Au final, l'amendement a été refusé par 86 non, 78 oui et 3 abstentions :

Aigle : Michel Renaud, Elisabeth Stucki ; **Aubonne** : Jean Guignard ; **Avenches** : Roxanne Meyer Meuwly ; **Echallens** : Jean-Robert Yersin ; **Grandson** : Jean-Claude Piguet ; **La Vallée** : Josiane Aubert ; **Lausanne** : Anne Baehler Bech, Sandrine Bavaud, Jean-Marie Béguin, Alexandre Bidaud, Denis Bouvier, Daniel Brélaz, Françoise Burri, Anne Décosterd, Micheline Félix, Yves Ferrari, Marcelle Foretay Amy, André Gasser, Christiane Jaquet-Berger, Ada Marra, Pierre-Etienne Monod, Mariela Muri-Guirales, Maryse Perret, Lise Peters, Massimo Sandri, Jean-Jacques Schilt, Pierre Zwahlen ; **Lavaux** : Christian Van Singer, Monique Weber-Jobé ; **Morges** : Mireille Aubert, Michel Borboën, André Chatelain, Philippe Dériaz, Claudine Dind, Jean-Paul Dudt, Nicole Kufer, Jean-Pierre Tronchet, Eric Züger ; **Moudon** : Georges Kolb ; **Nyon** : Valérie Cornaz, Jean-Michel Favez, Olivier Forel, Fabienne Freymond Cantone, Daniel Friedli, Philippe Martinet, Jean Schmutz ; **Orbe** : Aloïs.Olivier Conod, Denis-Olivier Maillefer ; **Oron** : Xavier Koeb ; **Payerne** : Pierre-André Gaille ; **Pays-d'Enhaut** : Philippe Randin ; **Pully** : Alexis Bally, Edna Chevalley, Nathalie Liniger ; **Rolle** : Christian Bally ; **Romanel** : Jean-Jacques Ambresin, Verena Berseth Haged, Anne-Marie Depoisier, Michèle Gay-Vallotton, Alain Gilliéron, Catherine Roulet, Roger Saugy, Anne Weill-Lévy ; **Vevey** : Laurent Ballif, Jérôme Christen, Olivier Epars, Olivier Gfeller, Jean-Pierre Grin-Michaud, Nicolas Mattenberger, Roland Piguet, Rita Regamey, Christiane Rithener, Eric Walther ; **Yverdon** : Hélène Grand, Olivier Kernen, Jean-Louis Klaus, Jean-Claude Ruchet.

*Les candidat-e-s au Conseil d'Etat
interrogé-e-s par la SPV sur
www.ecole-vaudoise.ch*



Dis-moi ce que tu lis, écoutes, regardes... !

Découvrez les médias, rencontrez des professionnels, visitez des studios et des rédactions, réalisez vos propres productions...

La quatrième Semaine des médias a lieu du 19 au 23 mars : **Inscription jusqu'au 28 février sur www.e-media.ch**

Pourquoi les membres du Comité cantonal donneront leur voix à Mme Lyon

Le comité cantonal, Mireille Brignoli, Jacques Daniélou, Martial Delacour, Jean-Marc Nicolet, Micheline Rieben

Aux collègues qui nous demandent s'il faut réélire Mme Anne-Catherine Lyon, nous répondons ceci : Les dossiers scolaires sont parmi les plus complexes qu'un gouvernement a la mission de conduire. Dès lors, pour agir et décider de manière réfléchie et active, la personne en charge du DFJ doit posséder une connaissance fine des enjeux immédiats ou plus lointains : cela prend du temps si l'on désire que l'action soit conduite dans un terme qui permette la cohérence des orientations politiques et administratives.

Elle doit savoir s'entourer d'experts, afin d'établir des arbitrages en connaissance de causes et d'effets, mais il convient également qu'elle n'hésite pas à rencontrer, écouter, voire affronter, les professionnels et leurs représentants. Enfin, ses décisions ne seront que mieux mesurées si elles peuvent être prises dans un climat pacifié.

Dans ce contexte, le Comité cantonal de la SPV affirme qu'il a su trouver en l'actuelle Cheffe du département une partenaire ouverte à l'échange et à la discussion, qui sait décider et assumer ses choix : Les forums du DFJ, la « tournée cantonale » menée par Mme Lyon à la suite des modifications de l'évaluation du travail des élèves, sa participation aux forums du SER et aux assemblées de la SPV - dont elle a su prendre en compte les résolutions et positions - en sont des preuves évidentes.

De même que la « paix » ramenée sur le front de l'évaluation ou dans le cadre des bourses d'études, la refonte complète de la Loi sur la HEP maintenant à bout touchant, ainsi que sa forte implication dans la question de la protection de la jeunesse, de l'accueil de jour ou de l'école enfantine obligatoire.

Certes, comme bien des collègues, nous aimerions que certains dossiers avancent plus vite, que la position du département soit parfois mieux profilée et que la Cheffe du DFJ n'ait pas eu à effectuer des coupes budgétaires pénalisantes; mais nous devons prendre acte du contexte financier de l'Etat et du fait que le temps politique n'est pas celui des décisions immédiates ou précipitées. D'autre part, la dimension romande de ces décisions est toujours plus importante ; dans ce cadre, le fait que Mme Lyon préside la Conférence romande de l'instruction publique est un atout pour le canton de Vaud.

Enfin, comme chacun s'accorde à dire que l'école a besoin de stabilité, cette dernière n'aurait rien à gagner à un nouveau changement à sa tête.

C'est à la pesée de ces constats que, le 11 mars prochain, les membres du Comité cantonal de la SPV apporteront leurs voix à Mme Anne-Catherine Lyon.

Quelle majorité au gouvernement ?

Message de la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF)

Pour le canton de Vaud, l'année 2007 sera marquée par l'élection d'un nouveau Gouvernement et d'un nouveau Grand Conseil. Pour la FSF, 2007 aura également une grande signification : négociations Decfo, négociations Sysrem, nouvelles fonctions, nouveaux enjeux salariaux...

La FSF s'interroge donc sur son prochain interlocuteur.

En septembre 2003, dans *Syndicalement Vôtre*, la présidente de la FSF écrivait à propos de l'élection complémentaire au CE, « la FSF tient à ce que le Conseil d'Etat garde son équilibre actuel ».

En janvier 2007, le Comité central de la FSF estime qu'un changement de majorité au Conseil d'Etat et surtout au Grand Conseil permettra de redonner tonus et dynamisme aux divers chantiers à venir, dans l'intérêt de tous les collaborateurs des services de l'Etat.

Site internet de la FSF: <http://www.fsf-vd.ch>